



L'an deux mille vingt-trois, le 29 novembre, à 09 heures 30, se sont réunis, au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube à Sainte-Savine, les membres du Conseil d'Administration, sous la présidence de Monsieur Thierry BLASCO, Président, dûment convoqués le 02 novembre 2023.

Nombre de Membres en exercice	26	Présents(es) : Messieurs Thierry BLASCO, Alain BALLAND, Dominique BARONI, Michel LAMY, Christian BLASSON, Philippe BORDE, Philippe DALLEMAGNE, Patrick DYON, Madame Claude HOMERH, Messieurs Jean-Jacques LAGOGUEY, Jean-Marie CAMUT, Jean-Philippe RESIDORI, François MANDELLI, Mesdames Anna ZAJAC, Marie-Thérèse LEROY.
Nombre de Membres présents	19	Représentés(es) par leur suppléant(e) : Madame Lydie FINELLO était représentée par Monsieur Jean-Claude ROBERT. Monsieur Arnaud MAGLOIRE était représenté par Madame Sylviane BETTINGER. Monsieur Denis MAILIER était représenté par Monsieur alain STEINMANN. Monsieur Fadi DAHDOUH était représenté par Madame Rachida BOUDADI.
Nombre de pouvoirs	7	Ayant donné pouvoir : Monsieur Jean-Pierre ABEL avait donné pouvoir à Monsieur Philippe DALLEMAGNE. Monsieur Richard BRUGGER avait donné pouvoir à Monsieur Christian BLASSON. Madame Annie DUCHENE avait donné pouvoir à Monsieur Thierry BLASCO. Madame Carmen LABILLE avait donné pouvoir à Monsieur Michel LAMY. Madame Raphaële LANTHIEZ avait donné pouvoir à Monsieur Alain BALLAND. Madame Isabelle HELIOT-COURONNE avait donné pouvoir à Monsieur François MANDELLI. Madame Nelly DELELIGNE avait donné pouvoir à Madame Marie-Thérèse LEROY.
Nombre de suffrages exprimés	26	Assistaient : Madame Claudine KOLUDZKI, Directrice du Centre de Gestion, Monsieur Jean-Yves AEGERTER, Directeur-Adjoint du Centre de Gestion, Monsieur Julien BROUSSE, Membre du Comité de Direction.
Votes Pour	26	
Votes Contre	0	
Abstention	0	

Madame Carole LEROY, Agent Comptable du Centre de Gestion, était absente excusée.

Monsieur William HANDEL était présent mais n'a pas pris part au débat et au vote.

Le Président a fait constat que le quorum était respecté réglementairement (article 24 du Décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié).

2023_11_38

AUTORISATION DE MISE EN CONCURRENCE EN 2024 D'UNE CONVENTION DE PARTICIPATION PREVOYANCE

Depuis le 1^{er} janvier 2020 le CDG 10 propose aux collectivités qui l'avait mandaté pour organiser une mise en concurrence, une convention de participation mutualisée en matière de prévoyance. Le risque prévoyance couvre les pertes de traitement des agents en cas d'incapacité (passage à demi-traitement pendant des périodes de maladie/accident de vie privée), invalidité et décès.

Comme évoqué lors du débat relatif à la protection sociale complémentaire au cours de la séance du Conseil d'administration du 28 janvier 2022, l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 a modifié les modalités de participation des employeurs publics à la protection sociale

2) Monsieur Jean-Jacques LAGOGUEY a également fait part au Président de son souhait de se retirer, à compter du 1^{er} janvier 2024, de ses diverses fonctions au sein du Centre de Gestion notamment.

Il est à ce jour membre titulaire pour les instances suivantes :

- Comité social territorial,
- Conseil médical,

Et membre suppléant pour :

- Commissions administratives paritaires catégories A, B et C,
- Commission consultative paritaire.

Monsieur Jean-Philippe RESIDORI, Maire de Chalette-sur-Voire et 4^e Vice-président de la Communauté de Communes des Lacs de Champagne s'est proposé pour reprendre l'ensemble de ces attributions.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, **déclare** installer :

- Monsieur Daniel DUCHANGE en qualité de représentant des collectivités suppléant au sein de la Commission Consultative Paritaire.
- Monsieur Jean-Philippe RESIDORI en qualité de représentant des collectivités titulaire au sein des Comités Sociaux Territoriaux et des Conseils Médicaux et en qualité de représentant des collectivités suppléant au sein des Commissions Administratives Paritaires (CAP) de catégorie A, B et C et de la Commission Consultative Paritaire.

Pour extrait conforme,
A Sainte-Savine, le 29 novembre 2023

Le Président,

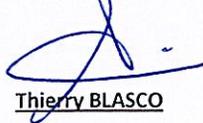


Thierry BLASCO

Le Président du CDG 10 certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte à compter du 13/12/2023.



Le Président,


Thierry BLASCO